

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

TR-001-2020

Enregistré auprès du registraire des règlements

2020-02-13

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS, entrée en vigueur

En vertu de l'article 38 de la *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des travailleurs*, L.Nun. 2019, ch. 23, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire décrète que cette loi entre en vigueur le 10 février 2020 ou à la date de son enregistrement par le registraire des règlements, en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*, selon la date la plus tardive.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2020 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
